

**Professeur Patrice Viens**  
Directeur Général

**Secrétariat**  
Tél. : 04 91 22 37 01  
Fax : 04 91 22 34 44  
E.mail : viensp@ipc.unicancer.fr

N° FINESS 130784127

PM/SMM  
N° 143/2018

Marseille, le 26 mars 2018

Mesdames, Messieurs  
Les Directeurs d'Établissements Hospitaliers  
Publics / Privés

---  
Mesdames, Messieurs  
Les Responsables de Cabinets Libéraux  
de Biologie Médicale & d'Anatomopathologie

Objet : Facturation des actes de biologie médicale et d'anatomopathologie hors nomenclature

Madame, Monsieur,

La parution récente de l'instruction n° DGOS/PH4/DSS/1A/2018/46 du 23 février 2018 lève désormais toute ambiguïté quant à la possibilité de facturation d'actes RIHN au prescripteur, hospitalier ou libéral.

Pour ce qui concerne l'Institut Paoli Calmettes, et conformément aux dispositions mises en place en 2017, nous facturerons tous les actes de biologie médicale et d'anatomopathologie prescrits par des praticiens n'appartenant pas à l'IPC sur la base des codifications présentes dans la liste nationale des RIHN et dans la liste complémentaire des actes.

L'existence de l'instruction citée précédemment nous dispense désormais de demander un engagement de paiement pour les établissements hospitaliers, publics ou privés, lucratifs ou non lucratifs.

Le non-paiement des factures correspondantes entraînera ipso facto l'arrêt des prises en charge de prescriptions d'analyses.

Pour les cabinets libéraux, les prescripteurs voudront bien joindre à leurs demandes d'analyses, un engagement de prise en charge du cabinet ou de l'établissement de prise en charge du patient. Les engagements correspondant devront être explicites et comporter le timbre et la signature du futur payeur.

Il n'est pas inutile de rappeler que la contrepartie de ces facturations par l'IPC pourra ouvrir droit à un financement au titre des MERRI au bénéfice du payeur.

Je reste à votre disposition, ainsi que mes services, pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Directeur Général,

  
**Professeur Patrice VIENS**

